

Dans le strict respect des règles

©
D.R



À l'instar des autres régions du territoire national, les opérations collectives de circoncision vont, sans doute, se multiplier à travers l'ensemble de la wilaya et ce, dans le cadre de célébration de Leïlat El-Qadr mais aussi à l'approche de l'Aïd El-Fitr. C'est ainsi que plusieurs établissements hospitaliers et cliniques privées de la wilaya de Relizane ont été pratiquement réquisitionnés depuis quelques jours déjà pour faire face à une aussi forte demande émanant des APC, des comités de village, du Croissant-Rouge mais aussi d'entreprises publiques et privées qui ont conjugué leurs efforts pour venir en aide à de nombreuses familles, pour la plupart nécessiteuses. En effet, le spectre de l'affaire de la commune du Khroub hante toujours sur les esprits. Une affaire qui s'est soldée par le drame de deux familles, ou plutôt de deux enfants mutilés suite à une simple opération de circoncision. Quatorze ans après, les deux familles se rappellent certainement de cette opération qui a viré au cauchemar. Le 30 novembre 2005, une date qui restera gravée dans la mémoire des deux enfants. Un scénario que les services de la santé de la wilaya tiennent à éviter.

Ainsi, toute opération de circoncision collective, initiée par les associations caritatives, sera soumise, médicalement parlant, à des conditions draconiennes, nous a révélé, un chirurgien de l'hôpital Mohamed-Boudiaf du chef-lieu de Relizane.

Et de poursuivre, tout devrait être réuni pour circoncire les enfants dans de bonnes conditions. Si le nombre des enfants ne devrait dépasser une dizaine, voire moins, il n'est pas question de laisser ces actions caritatives sans contrôle. Du site de l'opération, à l'équipe médicale chargée de ces circoncisions, à la stérilisation systématique du matériel utilisé, entre autres, toutes les conditions devraient être réunies pour réussir ces opérations de

solidarité dont les bénéficiaires sont des enfants issus du milieu social défavorisé, ajouta notre source.
Bref, la dernière instruction ministérielle est, sur ce plan, clair, net et précis. Aucune opération de circoncision n'est donc autorisée en dehors d'un milieu hospitalier proprement dit.

E.Yacine